

# Demande de report d'APC

Ce formulaire s'applique aux demandes de report d'application des exigences du programme d'APC **pour toute raison autre que la COVID-19**. Pour obtenir des renseignements sur l'option de report de conformité aux exigences d'APC en raison de la COVID-19, veuillez visiter le site Web de l'Ordre à [ordre-epe.ca/APC](http://ordre-epe.ca/APC).

Le Règlement sur le perfectionnement professionnel continu, pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* exige que tous les EPEI remplissent les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) de l'Ordre. Ces exigences sont décrites dans l'[Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu](#).

Comme indiqué dans l'avis sur les exigences du programme d'APC, un membre peut se voir accorder un report d'obligation de conformité aux exigences du programme d'APC s'il existe des circonstances atténuantes qui interfèrent considérablement dans sa capacité à respecter les exigences du programme d'APC au cours de l'année d'adhésion en question. Les raisons justifiant un report d'APC peuvent être les suivantes :

- Congé de maternité ou parental
- Maladie
- Invalidité
- Deuil
- Difficultés personnelles

## Processus de report d'APC et décision

Les membres concernées doivent présenter leur demande de report dès que des circonstances atténuantes se présentent.

Pour demander un report d'APC, le ou la membre doit remplir et soumettre :

- le formulaire de demande de report d'APC, et
- les pièces justificatives appropriées.

Dès réception du formulaire et des documents justificatifs, la demande sera évaluée afin de déterminer si les circonstances atténuantes interfèrent considérablement avec la capacité du/de la membre à se conformer aux exigences du programme d'APC pour l'année d'adhésion demandée.

Dans les 30 jours suivant la soumission du formulaire et des documents justificatifs requis, le ou la membre sera informé(e) de l'approbation ou du rejet de sa demande de report. Les décisions de report d'APC sont prises par la registrature et sont définitives.

Si la demande est refusée, le ou la membre doit remplir les exigences de son programme d'APC conformément à l'Avis sur les exigences du programme d'APC. La non-conformité aux exigences du programme d'APC peut entraîner la suspension du certificat d'inscription d'un(e) membre.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec nous au 1 888 961 8558 poste 803 ou à [conformiteapc@ordre-epe.ca](mailto:conformiteapc@ordre-epe.ca).

Veuillez soumettre ce formulaire et les documents justificatifs correspondant au Service de l'exercice professionnel par courriel à [conformiteapc@ordre-epe.ca](mailto:conformiteapc@ordre-epe.ca) ou par courrier à :

Attention : Exercice professionnel  
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance  
438, avenue University, bureau 1900, Toronto ON M5G 2K8

## Formulaire de demande de report d'APC

À remplir par le/la membre

### Section 1 : Renseignements personnels

Nom de famille :

Prénom :

Numéro d'inscription :

Mois de renouvellement d'adhésion :

Adresse courriel préférée :

Numéro de téléphone :

### Section 2 : Demande de report d'application des exigences du programme d'APC (cocher une réponse)

**Module Attentes de la profession**

**Cycle du portfolio d'APC : Première année**

**Cycle du portfolio d'APC : Deuxième année**

Indiquez l'année d'adhésion pour laquelle vous souhaitez reporter les exigences du programme d'APC ci-dessus (par ex., 2019-2020)

### Section 3 : Demande de report d'application des exigences du programme d'APC (cocher une réponse)

Veuillez cocher la raison qui décrit le mieux les circonstances atténuantes qui affectent votre capacité à vous conformer aux exigences du programme d'APC.

Congé de maternité ou parental

Maladie

Invalidité

Deuil

Difficultés personnelles

Autre

Si vous cochez « Autre », veuillez expliquer votre réponse :

### Section 4 : Documents justificatifs

Une demande de report doit être accompagnée de pièces justificatives se rapportant au(x) motif(s) de la section 3. Ces pièces **doivent comporter** les dates (début, fin ou les deux), la période du/des incidents ou la durée du/des congés.

Les documents justificatifs peuvent comprendre l'un des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- une preuve de prestations d'emploi et une confirmation écrite de l'employeur, du professionnel de la santé ou du guérisseur autochtone;
- un certificat médical (voir page 3);
- un certificat de décès.

### Section 5 : Déclaration signée

En cochant cette case et en inscrivant mon nom, je confirme que tous les renseignements figurant sur le présent formulaire de demande de report d'APC sont exacts.

Nom :

Date :

## Formulaire de demande de report d'APC

## À remplir par le professionnel de la santé

Le certificat médical doit être rempli par le professionnel de santé réglementé ou le guérisseur autochtone du/de la membre et joint au formulaire de demande de report d'APC.

**Remarque à l'intention du/de la membre :** Un certificat médical peut ne pas être exigé si vous disposez d'autres pièces justificatives pertinentes pour appuyer votre demande de report.

### Certificat médical à l'appui de la demande de report d'APC

En vertu du Règlement de l'Ontario 359/15 : Perfectionnement professionnel continu, pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, tous les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont tenus de participer au programme d'apprentissage professionnel continu (APC) afin de maintenir leur adhésion. Cette obligation s'applique, quel que soit leur milieu de travail ou leur poste, et même s'ils n'exercent pas actuellement.

Le/la membre présente une demande de report pour les exigences suivantes, auxquelles il/elle doit satisfaire (le/la membre doit choisir une réponse) :

#### Module Attentes de la profession

- Visionner le **module Attentes de la profession en ligne** (environ 1 h-1 h 30).
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour le faire, qui peut être effectuée en une fois ou en plusieurs fois, au choix.

#### Cycle du portfolio d'APC : Première année

- Remplir l'**Outil d'auto-évaluation** en répondant aux questions de réflexion et en établissant des objectifs d'apprentissage dans le tableau fourni par l'Ordre.
- Remplir le **Plan d'apprentissage professionnel** en déterminant les activités qui l'aideront à atteindre ses objectifs d'apprentissage professionnel sur une période de deux ans et en les documentant dans le tableau du Plan d'apprentissage professionnel. Aucune activité ni aucun paramètre de temps ne sont définis pour les activités déterminées dans le Plan d'apprentissage professionnel.
- Commencer les activités indiquées dans le Plan et documenter ces activités dans le tableau du **Dossier d'apprentissage professionnel**.
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour le faire.

#### Cycle du portfolio d'APC : Deuxième année

- Continuer les activités déterminées dans le **Plan d'apprentissage professionnel** et continuer de les documenter dans le **Dossier d'apprentissage professionnel**.
- Le/la membre dispose d'une année d'adhésion pour le faire.

### Certificat Médical

Je soussigné(e), (nom complet) (numéro  
d'inscription et désignation) certifie que j'ai examiné (nom du client)  
et qu'il/elle, selon mon avis professionnel, ne peut pas remplir les exigences du programme d'APC indiquées et  
énumérées ci-dessus pendant la période du (date de début) to (date de fin).

### Tampon ou signature

Votre vie privée est importante. Pour en savoir plus sur la manière dont nous protégeons vos renseignements et la façon dont ils peuvent être utilisés, veuillez consulter <https://www.college-ecce.ca/fr/about-us/privacy-statement>.